



PROGRAMME D'ACCÈS AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN RDC « PASEA »

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection de la Première Cohorte des candidats à la Spécialisation des Techniciens Supérieurs dans les domaines du Pompage Solaire et du Traitement des Eaux Usées

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement (PASEA) en RDC, financé la Banque Mondiale et exécuté par la Cellule d'Exécution des Projets Eaux (CEP-O), un volet de subsides est destiné à renforcer les compétences des ressources humaines dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans les provinces du Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental et Kwilu et de Kinshasa.

Afin de garantir l'exploitation durable des infrastructures réalisées par le Projet, la CEP-O prévoit d'octroyer des subsides à des techniciens supérieurs déjà diplômés, afin de leur permettre de suivre un programme de spécialisation de 12 mois en **pompage solaire** et en **traitement des eaux usées**. Ces formations sont organisées en partenariat avec l'Institut National du Bâtiment et des Travaux Publics (INBTP) et les Instituts du Bâtiment et des Travaux Publics (IBTP).

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt vise à informer les candidats potentiels des conditions de participation, notamment des critères d'éligibilité et des modalités de candidature, ainsi qu'à identifier et sélectionner les candidats éligibles à cette formation spécialisée.

2. Objectifs du Programme

Le programme vise à :

- Renforcer les compétences techniques des techniciens supérieurs dans les domaines du pompage solaire et du traitement des eaux usées ;
- Développer une main-d'œuvre qualifiée capable d'assurer l'exploitation, la maintenance et la pérennisation des infrastructures d'eau et d'assainissement mises en œuvre dans le cadre du PASEA ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement ;
- Contribuer au développement des capacités techniques locales dans les provinces d'intervention du Projet.



3. Thématiques retenues

Dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, les candidatures sont sollicitées pour les deux spécialisations suivantes :

3.1. Spécialisation en Pompage Solaire

Cette formation est destinée aux techniciens supérieurs souhaitant développer des compétences avancées dans la conception, l'exploitation, la maintenance et l'optimisation des systèmes de pompage alimentés par énergie photovoltaïque.

3.2. Spécialisation en Traitement des Eaux Usées

Cette formation vise à renforcer les capacités des techniciens supérieurs dans les domaines du traitement des eaux usées, de l'assainissement et de la gestion des boues de vidange.

4. Avantages offerts aux candidats

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un programme de spécialisation de 12 mois en pompage solaire ou en traitement des eaux usées, organisé en partenariat avec l'INBTP et les IBTP. Ce parcours leur permettra de renforcer leurs compétences techniques, d'accéder aux équipements et matériels didactiques nécessaires à la formation, et de préparer leur contribution à l'exploitation, à la maintenance et à la pérennisation des infrastructures d'eau et d'assainissement mises en œuvre dans le cadre du PASEA.

Ils bénéficieront notamment des avantages suivants :

- D'une allocation forfaitaire de transport par mois pendant la durée de la formation ;
- Durée du stage : 12 mois selon domaine de spécialité retenus ;
- D'un accès aux équipements et matériels didactiques nécessaires à la formation ;
- D'une certification délivrée par l'INBTP/IBTP à l'issue de la formation, sous réserve de réussite aux évaluations ;
- D'une possibilité d'accompagnement à l'insertion professionnelle conformément aux modalités prévues par le Projet.

5. Critères d'éligibilité

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Résider dans l'une des provinces couvertes par le Projet à savoir : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Kwilu et Kinshasa ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de Technicien Supérieur, Gradué, Bac+4 ou Bac+3 ou tout diplôme équivalent dans une filière technique ou scientifique ;
- Être en mesure de démontrer l'intérêt de la spécialisation sollicitée pour son parcours professionnel ;
- Accepter de contribuer aux frais de formation conformément aux dispositions du Programme ;

- S'acquitter de 30 % des frais d'inscription, soit 210 USD ;
- Être disponible pour suivre l'intégralité de la formation.

Les candidatures féminines vivement encouragées

Nombre de places disponibles pour la 1 ère Cohorte 2026

Thématique	KINSHASA	KWILU	KASAÏ	KASAÏ CENTRAL	KASAÏ ORIENTAL	Total Cohorte 1
Pompage solaire	10	10	10	10	10	50
Traitement des eaux usées	10	10	10	10	10	50
Total	20	20	20	20	20	100

En raison de l'absence d'infrastructures de formation adaptées dans la province du Kasai Central, les candidats de cette province suivront leur formation à l'IBTP de Luebo. Les frais de déplacement et d'hébergement y afférents ne seront pas pris en charge par le Programme.

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Provincial ou au Secrétaire Académique de l'INBTP/IBTP de référence ;
- Un curriculum vitae actualisé (maximum deux pages) ;
- Une copie de la carte d'électeur ou du passeport ;
- Une copie du diplôme requis ou de tout autre diplôme technique ou scientifique pertinent ;
- Les relevés de cotes antérieurs ;
- Tout document pertinent pouvant appuyer la candidature, le cas échéant.

Format et nomenclature des fichiers à soumettre

Afin de faciliter le traitement des candidatures, tous les documents transmis doivent être enregistrés au format PDF et porter obligatoirement la nomenclature suivante :

- **LM_Code-Formation_Nom_Prénom.pdf**
- **CV_Code-Formation_Nom_Prénom.pdf**
- **ID_Code-Formation_Nom_Prénom.pdf** (carte d'électeur, passeport ou permis de conduire)
- **Diplome_Code-Formation_Nom_Prénom.pdf**
- **RC_Code-Formation_Nom_Prénom.pdf**

Nos abréviations :

LM : Lettre de motivation



RC : Relevé des cotes

CV : Curriculum Vitae

Les Code-Formation sont :

EE : Master en eau, énergie et pompage solaire

EU : Master en traitement des eaux usées

Exemple de soumission :

a) Exemple de nomenclature des documents pour une soumission en master en eau, énergie et pompage solaire :

- LM_EE_KAZADI_Yvonne.pdf
- CV_EE_KAZADI_Yvonne.pdf
- ID_EE_KAZADI_Yvonne.pdf (carte d'électeur ou passeport)
- Diplome_EE_KAZADI_Yvonne.pdf
- RC_EE_KAZADI_Yvonne.pdf

b) Exemple de nomenclature des documents pour une soumission en master en traitement des eaux usées :

- LM_EU_FATUMA_Jean-Claude.pdf
- CV_EU_FATUMA_Jean-Claude.pdf
- ID_EU_FATUMA_Jean-Claude.pdf (carte d'électeur ou passeport)
- Diplome_EU_FATUMA_Jean-Claude.pdf
- RC_EE_KAZADI_Yvonne.pdf

Attention : Tout dossier comprenant de fausses identités seront jugés inéligible et déclassés.

L'EG-VSEA se réserve le droit d'écarter toute candidature dont les fichiers soumis ne respectent pas la nomenclature obligatoire indiquée ci-dessus ou dont les pièces ne peuvent être identifiées.

7. Modalités d'éligibilité au recours

Le recours est ouvert aux candidats ayant participé au processus de sélection pour la spécialisation des techniciens supérieurs et souhaitant contester une décision relative à l'analyse de leur dossier ou aux résultats de présélection.

Ci-dessous les critères d'éligibilité du recours :

7.1. Personnes éligibles au recours

Tout candidat ayant soumis un dossier complet dans les délais prescrits et ayant reçu une notification de non-présélection, de non-admissibilité ou de non-sélection.

7.2. Motifs recevables

- Erreur matérielle dans le traitement du dossier ;
- Omission d'une pièce régulièrement transmise avant la date limite ;
- Erreur d'identification du candidat ;
- Incohérence manifeste dans la notification reçue ;
- Contestation relative au non-respect des critères d'éligibilité publiés.

7.3. Motifs non recevables

- Les demandes de faveur, de traitement préférentiel ou de dérogation individuelle aux critères et procédures de sélection ;
- Les plaintes ou réclamations anonymes ;
- Les réclamations non étayées par des éléments factuels ou des pièces justificatives pertinentes ;
- Les recours introduits après l'expiration du délai prévu, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée ;

Les contestations générales ne se rapportant à aucun dossier de candidature identifié.

7.4. Délai de soumission

La période de la soumission de recours est ouverte pour sept (7) jours calendaires à compter de la date de publication officielle ou de notification individuelle des résultats.

Passé ce délai, les plaintes peuvent être déclarées irrecevables, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

7.5. Contenu du recours

Le recours doit préciser :

- Les nom et prénom du candidat ;
- Les coordonnées complètes ;
- La spécialisation concernée ;
- La décision contestée ;
- Les motifs détaillés de la réclamation ;
- Les pièces justificatives pertinentes.

7.6. Canal de dépôt

Les recours peuvent être déposés :

- Par courrier électronique à l'adresse : **contacts.egvsea@cepordc.com** ;
- A partir du formulaire via le site internet EG-SEA ;



Modalités de soumission

La soumission des candidatures se fait en ligne dans l'onglet candidature de la plateforme du programme EGVSEA à l'adresse suivante www.formation-pasea.com

La période de candidature va du 11 au 30 septembre 2026.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les test écrit et l'entretien oral.

Pour accéder directement à la page de candidature vous pouvez scanner le QR code ci-dessous.

